



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 038-263810137-20250620-2025_41_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_41_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

ALTAIR

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec ALTAIR – 4 rue des blés d'Or a costardais, 35540 MINAC-MORVAN :

Le présent contrat a pour objet la concession, par la société ALTAIR, d'un droit d'utilisation non exclusif de ses logiciels au bénéfice de l'EHPAD Clos Besson, ainsi que la fourniture des prestations de maintenance corrective et évolutive associées, dans le cadre d'une relation contractuelle de trois ans.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 17 juin 2025

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS
GENET



Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.